

Vade-mecum

**pour les responsables
dans les instances
financières**



**sur
le pôle
missionnaire
de
Meaux**

Pour comprendre ce qu'est un pôle missionnaire

Sa naissance ne s'est pas fait du jour au lendemain.

Il y a plus de trente ans, des paroisses, plus exactement des secteurs pastoraux, dans le monde rural se sont trouvées sans prêtre résident. Grâce à l'intuition des Frères de Campagne, et en particulier du frère Guy Olivon en lien avec un certain nombre de laïcs, est né le Service Pastoral Rural (S.P.R.). L'Evêque d'alors étant bien partie prenante, les Equipes d'Animation Pastorale (E.A.P.) se sont créées. Cela se passait en particulier sur les doyennés de Provins et Rosay-en-Brie. Quelques uns aussi sur le doyenné de Meaux.

Bien des années après, dans le sud du Diocèse, se faisait jour le S.P.A.L. (service pastoral d'animation par des laïcs).

En ce qui concerne l'actuel pôle missionnaire de Meaux, il y avait trois secteurs S.P.R. depuis plus de 25 ans : Maisoncelles, Bouleurs et Montceaux-lès-Meaux. Il ya à peu près 6 à 7 ans que s'est ajouté le secteur de Crécy-la-Chapelle.

Le nombre de prêtres diminuant, dans le Diocèse, dans bien d'instances des réflexions ont été menées ces dernières années.

Le dimanche 18 mai 2008, en la fête de la Sainte Trinité, à l'occasion du grand rassemblement diocésain, notre Evêque a promulgué la « Charte et guide pastoral des pôles missionnaires. C'est le fruit qui sort de toutes ces expériences de trente ans qui ont fait réfléchir. Tout cela a amené à de larges consultations. Ainsi, les chrétiens de l'Eglise de Meaux qui se trouve en Seine et Marne sont invités à s'approprier ce guide pastoral.

Désormais, dans le diocèse il y a 14 pôles missionnaires. Sur chaque pôle missionnaire, il y a un certain nombre de secteurs pastoraux, doté chacun d'une équipe d'animation pastorale (EAP). Sur chaque pôle missionnaire, un seul parmi les prêtres est le curé. Chaque secteur pastoral a un prêtre référent.

Un changement d'esprit considérable.

Avant de prendre conscience de la structuration d'un pôle et d'un secteur pastoral et à l'intérieur d'eux la question des finances, il est sans aucun doute important de saisir le changement d'esprit qu'on peut découvrir dans cette structuration.

Sur un pôle avec ses secteurs pastoraux, il y a un groupe de prêtres et parmi eux, un seul est curé. Chaque secteur pastoral a, au sein de son E.A.P. un prêtre référents. Que veut-on signifier ? Concrètement, ne veut-on pas dire que le pôle, sans lui donner le nom, est un quasi

paroisse ? Quand on regarde le droit canon ou le catéchisme catholique, on constate que le curé est le prêtre qui est à la tête d'une communauté chrétienne qu'on appelle paroisse.

De plus, vous remarquerez sur le pôle missionnaire qu'il y a différents secteurs qui ont la structure d'une communauté chrétienne. Autrement dit, n'est-on pas en train d'acheminer vers une autre type de paroisse ? Ne serait-il pas mieux d'appeler le secteur pastoral « communauté chrétienne » ? Cela ne serait-il pas plus clair ?

Le pôle missionnaire avec sa structure est au service de différentes communautés chrétiennes et non pas l'inverse comme on a pu l'entendre par-ci par-là. Il faut ajouter aussi qu'on ne construit pas une Eglise sans prêtre. Toute communauté chrétienne catholique aura toujours un lien avec un prêtre.

Est à remarquer que dans les diverses équipes responsables, un certain nombre de laïcs sont engagés en veillant que ce ne soit pas au détriment de leur présence de chrétien dans le monde (travail, famille etc.). Ils sont associés à la pastorale de l'Eglise avec des responsabilités réelles. Là aussi, que veut-on signifier ? Ne veut-on pas dire que la vie et la mission de l'Eglise reposent sur la responsabilité de tous les baptisés ; que la construction de l'Eglise se construit tous ensemble, chacun selon sa vocation ?

N'avez-vous pas l'impression qu'au lieu de construire à partir du manque de prêtres, on a pris un grand virage. On part des communautés chrétiennes (secteurs pastoraux) afin qu'elles soient davantage missionnaires et que la communion grandisse.

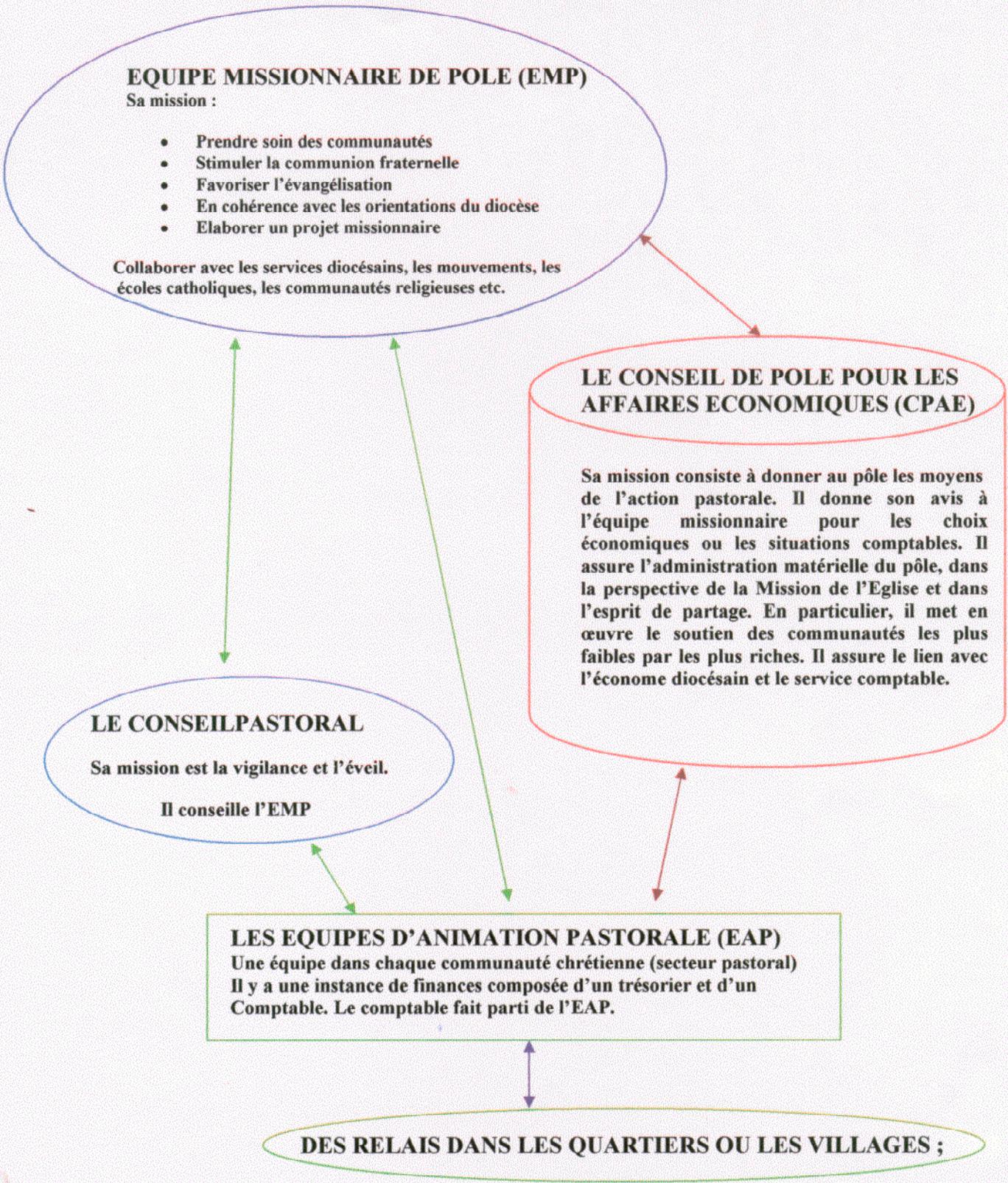
Vous êtes invité à avoir comme livre de chevet :

Charte et guide pastoral des pôles missionnaires.

Vous le trouverez à l'accueil de l'Evêché de Meaux.

T.W.

Au service des Communautés Chrétiennes les différentes instances du Pôle missionnaire



Composition du CPAE et la tâche de chacun

Le Curé.

Tout le fonctionnement est sous sa responsabilité. Il est et demeure le décideur ultime. « Tout en gardant la maîtrise de la décision, il ne peut s'écarter de l'avis de son conseil, surtout s'il est quasiment unanime, que pour des raisons graves qui prévaudraient (can. 127 §2. 2). Ainsi est prise en compte et respectée la responsabilité de tous les membres de la communauté ».

Le Comptable.

- Il comptabilise les règlements.
- Il prépare l'ordre du jour du CPAE avec le Curé et en présente les différents points.
- Il fait le lien avec l'économat diocésain.
- Il participe aux réunions diocésaines des comptables de pôles.
- Il reçoit tous les ans pour le 15 décembre de la part des secteurs pastoraux leur budget prévisionnel pour l'année à venir. Il les vérifie avant de les présenter au CPAE.
- Il reçoit tous les trois mois de la part des secteurs pastoraux l'état de leur compte ordinaire.

Le Trésorier.

- Il reçoit, par délégation du Curé, le droit de signature.
- Il effectue les paiements qui sont toujours fait par chèque bancaire sans oublier la transmission au comptable.

L'ordonnateur.

- Il fait les commandes.
- Il donne l'ordre de paiement (« bon à payer + signature »).

Il est vrai que souvent le trésorier est l'ordonnateur. Mieux est de chercher à séparer les tâches.

Le Secrétaire.

- Il rédige et classe les comptes rendus.
- Il tient à jour le registre du conseil.

Le Denier.

Sur chaque pôle, il y a un responsable du denier de l'Eglise qui est fortement en lien avec le service diocésain « Denier de l'Eglise ». Il est normal qu'il fasse partie du CPAE.

L'immobilier.

- Une personne pour les bâtiments A.D.M.
- Une personne pour les églises et les presbytères communaux.
- Elles travaillent en lien avec le service « immobilier diocésain et travaux » de l'économat diocésain.

Pour toutes les questions (p.ex. dépense d'équipement de plus de 4000 €), consultez « Le guide des nouvelles procédures comptables à l'usage des paroisses du Diocèse de Meaux ».

La comptabilité dans les secteurs pastoraux

- Chaque secteur a un compte au Crédit Agricole.
- Ce compte reçoit de la part du CPAE, avant le 15 janvier de chaque année, une somme (selon budget prévisionnel) pour les dépenses ordinaire
- Il y a un trésorier par secteur qui effectue les paiements :
Ceux du compte courant (dépenses ordinaires au cours de l'année sans oublier de transmettre le nécessaire au comptable).
Tous les mois, il transmet par banque C.A., en due forme, les recettes (quêtes, casuel, offrandes de Messes, dons, etc.) directement au compte bancaire du Pôle.
- Sur chaque secteur, il y a aussi un comptable. Sa tâche consiste à :
comptabiliser les dépenses ordinaires ;
envoyer tous les trois mois au CPAE l'état du compte de son secteur ;
envoyer pour le 15 décembre le budget prévisionnel avant d'être approuvé par l'EAP.
- Il est important que le comptable fasse partie de l'EAP, tout en gardant bien le lien avec le trésorier.
- Les salariés ne peuvent être payés que par le CPAE. Il ne faut donc pas les inclure dans le budget prévisionnel.
- Les quêtes sont comptées obligatoirement par deux personnes qui ne sont pas unies par un lien de parenté. Le résultat est à noter sur un cahier de dé-compte à double feuillet, prénuméroté (type exacompte). A signer conjointement.
- Pour les dépenses courantes de chaque secteur, il faut les pièces comptables et la signature du trésorier pour le bon à payer. (Voir « Guide des nouvelles procédures comptables à l'usage des paroisses du Diocèse de Meaux ».)
- Pour les dépenses extraordinaires on s'adresse au CPAE.

NOTE POUR MISE EN ROUTE DE LA COMPTABILITE POLAIRE

- 1) **Chaque secteur pastoral est invité à adresser au CPAE le budget provisionnel de 2010 avant le 15 décembre 2009.**

- 2) **Avant le 15 janvier 2010, tout en gardant la somme du budget provisionnel en vu des dépenses ordinaires en 2010, vous versez tout le reste votre avoir sur le compte du CPAE**

En cas de problème (placements faits, sicav etc.), vous prenez contact avec le comptable du CPAE. Au besoin, avec vous, il prendra contact avec l'économat diocésain.

**Identité bancaire du CPAE : ADM Pôle de Meaux. C.A. n° 00028120540.
L'adresse postale : Presbytère. 4 Place Henri IV. 77100 MEAUX ;**

Nom et adresse du comptable CPAE :

**Mons. Philippe Bricage
68, rue du pont de Try
77700 Coupvray**

**Tél : 01.60.04.65.08.
Philippe-bricage@orange.fr**
